

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 1	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 11/01/2023	
Date d'affichage : 23/01/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le seize janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à R. GIACHINO) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023/01/006 : Engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de :

BUDGET SKI DE FOND/GITE :

BUDGET site nordique PEISEY-NANCROIX budget 2022 x 25% = crédits ouverts 2023	2022	crédits ouverts 2023
chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2131 Bâtiments	476 935,33 €	119 233,83 €
2155 Outillage industriel	1 500,00 €	375,00 €
2157 Agencement et Aménagement du matériel...	837,50 €	209,38 €
2183 Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	500,00 €
2188 Autres	500,00 €	125,00 €
TOTAL chapitre 21	481 772,83 €	120 443,21 €
Total général	481 772,83 €	120 443,21 €

BUDGET COMMUNAL :

BUDGET COMMUNAL PEISEY-NANCROIX budget 2022 x 25% = crédits ouverts 2023	2022	crédits ouverts 2023
chapitre 20 Immobilisations Incorporelles		
202 Frais doc, urbanisme...	7 860,00 €	1 965,00 €
2031 Frais d'étude	38 631,51 €	9 657,88 €
TOTAL chapitre 20	46 491.51 €	11 622,88 €
chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2111 Terrains nus	356 291,36 €	89 072,84 €
2117 Bois et forêts	0,00 €	0,00 €
2128 Autres agencements	90 291,21 €	22 572,80 €
21311 Hôtel de ville	364,80 €	91,20 €
21312 Bâtiments scolaires	523 072,00 €	130 768,00 €
21318 Autres bâtiments publics	87 572,70 €	21 893,18 €
2135 Installations générales et aménagement ...	18 640,00 €	4 660,00 €
2138 Autres constructions	321 141,63 €	80 285,41 €
2152 Installations de voirie	112 673,46 €	28 168,37 €
21533 Réseaux câblés	77 401,08 €	19 350,27 €
21534 Réseaux d'électrification	43 569,01 €	10 892,25 €
21538 Autres réseaux	448 665,57 €	112 166,39 €
21568 Autre matériel – Déf Civile	0,00 €	0,00 €
21571 Matériel roulant - voirie	81 000,00 €	20 250,00 €
21578 Autre matériel et outillage	30 000,00 €	7 500,00 €
2158 Autres installations	2 532,00 €	633,00 €
2161 Œuvres et objets d'art	0,00 €	0,00 €
2181 Installations, aménagements divers	3 000,00 €	750,00 €
2183 Matériel de bureau	12 022,79 €	3 005,70 €
2184 Mobilier	5 000,00 €	1 250,00 €
2188 autres immobilisations corporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL chapitre 21	2 243 237,61 €	560 809,41 €
Total général	2 289 729,12 €	572 432,28 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

BUDGET eau et assainissement PEISEY-NANCROIX budget 2022 x 25% = crédits ouverts 2023	2022	crédits ouverts 2023
chapitre 20 Immobilisations Incorporelles		
203 Frais d'études, de recherche, dévelpt, et frais...	5 000,00 €	1250,00 €
TOTAL chapitre 20	5 000,00 €	1250,00 €
chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2156 Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €
2158 Autres installations	685 804,67 €	171 451,17 €
TOTAL chapitre 21	685 804,67 €	171 451,17 €
Total général	685 804,67 €	171 451,17 €

BUDGET GARDERIE :

BUDGET Garderie PEISEY-NANCROIX budget 2022 x 25% = crédits ouverts 2023	2022	crédits ouverts 2023
chapitre 21 Immobilisations corporelles		
2131 Bâtiments	5 000,00 €	1 250,00 €
2155 Outillage industriel	300,00 €	75,00 €
2157 Agencement matériel industriel	200,00 €	50,00 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2 463,20 €	615,80 €
2184 Mobilier	5 000,00 €	1 250,00 €
2188 Autres	2 000,00 €	500,00 €
TOTAL chapitre 21	14 963,20 €	3 740,80 €
Total général	14 963.20 €	3 740,80 €

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'au vote des BP 2023, à mettre en recouvrement les recettes et à engager liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'au vote des BP 2023, à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2022, dans la limite des montants ci-dessus indiqués,
- **PRECISE** que cette délibération est applicable pour les Budgets Général, de l'Eau et de l'Assainissement, de la Garderie et du Ski de Fond /Gîte,
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

